

TARIFS LOCATIONS DES SALLES en 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs communaux qui seront applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

- Location salles communales :

. salle socioculturelle :

- habitants Commune	220 €
- habitants hors Commune	441 €
- associations de la Commune	131 €
- associations de la Commune organisant un spectacle non-payant et sans recette	gratuit
- location du lundi au jeudi soir	220 €
- caution	500 €
- caution nettoyage	300 €

. mille-club 105 €

. Bialon :

a/- Salle de réception :

- Habitants commune	166 €
- Associations commune	110 €
- Habitants hors commune	331 €
- Association de la commune organisant un spectacle non-payant et sans recette	gratuit
- Caution	500 €
- Caution ménage	300 €

b/- Hébergements :

- Hébergement 4 personnes	63 € la nuit
- Hébergement 9 personnes	149 € la nuit
- Les deux hébergements	212 € la nuit
- Caution hébergement	500 €

(pour hébergement 4 personnes ou pour hébergement 9 personnes ou pour les deux hébergements)

- Pas de caution ménage
- Inclus dans tarif : fourniture et entretien du linge de lits, chauffage, fourniture petits électroménagers pour petits déjeuners. Les deux hébergements seront loués en association avec la salle de réception ou la salle socioculturelle.

LOCATION SALLES COMMUNALES :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, dans le cas où deux manifestations sont organisées le même week-end dans la même salle communale, de partager le montant de location de la salle, soit 50 % du montant total pour chacune des deux parties.

